Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25018CCAS
Séance du 26 juin 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 16/06/2025

Date d'Affichage
Le 16/06/2025

Date de mise en ligne de la délibération :
Le 01/07/2025

Présents :
Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	**Abstentions** : 0
Présents : 10	**Vote pour** : 10
Votants : 10	**Vote contre** : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Sophie GRIMAUD ESCORISA

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°2

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme I domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de sa dette de loyer envers PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE qui s'élève à 224,35 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **200 €**
  Cette somme sera réglée directement à PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 26 juin 2025

La Vice-Présidente,
Agnès BRU

MAIRIE LE SEQUESTRE TARN

La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.